**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le 14 avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 11

Votants .......................................... 14

Présents : Mrs et Mmes. RAIGNÉ, DEBLOIS, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAUCHER P., JEANDILLOU, DEBORD, BROUSSE, POURSAT, BELLIER.

Secrétaire de séance : Mme JEANDILLOU

Mme Ingrid DULAC a donné procuration à Mme Anaïs POURSAT

Mme Marie-France FAURE a donné procuration à Mme Marie-Noëlle DEBLOIS

Mr Damien FAUCHER a donné procuration à Mr Pascal FAUCHER

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 24 MARS 2022**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 24 mars 2022.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**BUDGET 2022**

Monsieur le maire donne lecture des propositions budgétaires 2022.

Budget principal est voté, à l’unanimité des membres. Les dépenses et les recettes s’équilibrent à 1 134 491.15€ en fonctionnement et 431 021.86€ en investissement.

L’excédent de fonctionnement s’élève donc à 280 841.16€, dont 172 233.01€ seront affectés à l’investissement, et le déficit d’investissement à 54 706.19€.

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement article par article. Il évoque l’augmentation des dépenses due à la hausse des produits pétroliers, énergétiques et alimentaires.

Les frais de communication sont minorés car monsieur le Maire est en pleine négociation avec Orange.

Les subventions aux associations, déterminées en commission, seront versées au 2/3 après le vote du budget, puis le solde une fois les manifestations organisées, soit en fin d’année.

Les recettes de voirie se voient amputées suite à l’arrêt de la brocante mensuelle.

Monsieur le Maire propose d’accroître le produit attendu des impôts fonciers de 8 000.00€, précisant que le taux d’inflation atteint 4.5% et qu’ils n’ont pas été augmentés en 2021 :

* la taxe sur le foncier bâti passe de 39.13% à 40.02% ;
* la taxe sur le foncier non bâti passe de 76.35% à 78.08% ;

Le Conseil municipal valide ladite augmentation par 13 voix pour et 1 abstention.

Concernant l’investissement, l’élaboration du PLU, la mise en service du système EBOO, le remplacement de l’éclairage de la mairie et de la salle de la Ruche, l’achat d’un ordinateur pour monsieur le Maire, la voirie 2022 et l’achat d’équipement pour la cantine scolaire viennent rejoindre les programmes entamés en 2021comme l’adressage, l’extinction de l’éclairage public, la création d’un espace de convivialité.

Madame GRIVOT, conseillère financière auprès du Trésor public, a qualifié le budget d’économe et prudent.

Monsieur le Maire remercie le Conseil pour sa confiance.

**CONTRAT GROUPE RGPD – CDG87(Règlement sur la Protection des Données)**

Le Centre de Gestion de Fonction Publique de la Haute-Vienne a lancé un appel d’offre afin qu’un cabinet extérieur, Data Vigi Conception pour que les communes se mettent en conformité avec la loi.

Monsieur le Maire propose que la secrétaire de mairie soit désignée comme référente.

Le coût s’élève à 1285.00€ la première année puis 400.00€ par an.

Ce projet démarrera en juin 2022 pour une mise en application en novembre 2022.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, accepte la proposition et autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**ALIENATION CHEMIN PUBLIC - COMAILHAC**

L’enquête publique est terminée et n’a soulevée aucune observation.

Ne pouvant le céder à l’euro symbolique, monsieur le Maire propose un prix de vente de 50.00€ pour 139m².

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de vendre ladite parcelle pour la somme de 50.00€ et autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION MICRO STATION ESPACE CONVIVIALITE**

Le coût de l’installation d’une micro station d’épuration au stade s’élève à 7 113.14€ HT (8 535.77€TTC). Un dossier a été transmis au Conseil départemental, dans le cadre des CTD, afin d’obtenir une subvention.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, valide la demande de subvention ci-dessus.

**AFFAIRES DIVERSES**

* La cantine va remonter à l’école ;
* Cour de l’école : les enfants de CE2 et CM1 ont monté un projet d’aménagement avec végétalisation. La loi (Zone d’Artificialisation Naturelle), le décret d’application n’est pas encore paru, prévoit que lors d’une construction de bâtiment 50% de sa surface doit être débétonner jusqu’en 2030 puis 100%. Il convient donc de réfléchir sur ce projet.
* Balayeuse : la commune de Roziers-Saint-Georges souhaite acquérir une balayeuse pour moitié avec la commune de Linards. Elle sera stockée à Linards. La mairie contactera Mme Grivot afin de savoir si cela est possible.
* Gendarmerie : elle a lancé un questionnaire pour savoir quelles étaient les attentes des élus. Ces derniers souhaitent une augmentation des patrouilles (prévention, présence lors de manifestations, prévention routière à l’école) ; qu’ils préviennent la mairie lorsqu’ils interviennent sur le territoire communal ; qu’ils interviennent à l’école sur la cybercriminalité ; qu’une plainte soit reçue lors d’un piratage d’un compte bancaire.
* Espace de convivialité : le coloris du carrelage retenu n’étant pas disponible, une rencontre avec le maitre d’œuvre aura lieu le 28 avril à 18h pour voir ce qu’il est possible de faire.

Séance levée à 21 h 30